



**LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE**



## **RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS SÉNIORS DE LA LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE SAISON 2017-2018**

### **❖ Dénomination**

**Pour la saison 2017/2018, saison transitoire, les championnats seniors comportent les divisions suivantes :**

*Pour les deux secteurs :*

- Division Honneur (DH),
- Division Honneur Régionale (DHR)

*Pour le secteur Midi-Pyrénées :*

- Promotion Honneur (PH)
- Promotion Ligue (PL)

### **❖ Nombre de clubs par Division.**

*Sur les deux secteurs :*

- Division Honneur : 14 équipes groupées dans chaque secteur en une poule unique.
- Division Honneur Régionale :
  - 36 équipes groupées en trois poules de 12 équipes dans le secteur Languedoc-Roussillon.
  - 24 équipes groupées en deux poules de 12 équipes dans le secteur Midi-Pyrénées.

*Sur le secteur Midi-Pyrénées uniquement :*

- Promotion Honneur : 48 équipes groupées en quatre poules de 12 équipes.
- Promotion Ligue : 72 équipes groupées en six poules de 12 équipes.

Les clubs ne pourront pas bénéficier de deux équipes dans la même division.

## ❖ Montées et descentes

Il sera procédé aux montées et descentes en fonction des descentes ou montées en National 3 et suivant les cas définis ci-dessous :

### DIVISION HONNEUR :

#### ✚ *ACCESSIONS*

- Le premier des deux poules monte en National 3.
- Le meilleur second des deux poules accède en National 3 : il est déterminé par le plus grand nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans chaque groupe l'équipe classée deuxième avec les trois équipes de la poule classée immédiatement après elle et avec l'équipe classée avant elle :
  1. En cas de nouvelle égalité, il est fait application du classement dans le challenge du fair-play.
  2. En cas de nouvelle égalité, par la meilleure différence de buts marqués et encaissés lors de ces rencontres.
  3. En cas de nouvelle égalité, par le plus grand nombre de buts marqués lors de ces rencontres.
  4. En cas de nouvelle égalité, est retenu le club ayant concédé le plus petit nombre de buts lors de ces rencontres.
  5. En cas de nouvelle égalité, du club le plus anciennement affilié à la FFF.
  6. En cas de nouvelle égalité, par tirage au sort.

#### ✚ *DESCENTES*

- Le dernier de chaque poule descend en Régional 2.

### DIVISION HONNEUR REGIONALE :

#### Secteur Languedoc-Roussillon

---

#### ✚ *ACCESSIONS*

- Le premier de chaque poule accède en Régional 1.

#### ✚ *DESCENTES*

- Les quatre derniers de chaque poule descendent en Régional 3.
- Parmi les trois équipes classées huitième, deux d'entre elles descendent également en Régional 3 : elles sont déterminées par le plus petit nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans chaque groupe l'équipe classée huitième avec les quatre équipes de la poule classées après elle.
  1. En cas de nouvelle égalité, il est fait application du classement dans le challenge du fair-play.

2. En cas de nouvelle égalité, par la plus faible différence de buts marqués et encaissés lors de ces rencontres.
3. En cas de nouvelle égalité, par le plus faible nombre de buts marqués lors de ces rencontres.
4. En cas de nouvelle égalité, le club ayant concédé le plus grand nombre de buts lors de ces rencontres.
5. En cas de nouvelle égalité, du club le plus récemment affilié à la FFF.
6. En cas de nouvelle égalité, par tirage au sort.

## Secteur Midi-Pyrénées

---

### **ACCESSIONS**

- Les trois premiers de chaque poule accèdent en Régional 1.
- Il y aura une montée supplémentaire en Régional 1 parmi les deux équipes classées quatrième : elle est déterminée par le plus grand nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans chaque groupe l'équipe classée quatrième avec les trois équipes de la poule classée immédiatement avant elle et avec l'équipe classée après elle.
  1. En cas de nouvelle égalité, il est fait application du classement dans le challenge du fair-play.
  2. En cas de nouvelle égalité, par la meilleure différence de buts marqués et encaissés lors de ces rencontres.
  3. En cas de nouvelle égalité, par le plus grand nombre de buts marqués lors de ces rencontres.
  4. En cas de nouvelle égalité, est retenu le club ayant concédé le plus petit nombre de buts lors de ces rencontres.
  5. En cas de nouvelle égalité, du club le plus anciennement affilié à la FFF.
  6. En cas de nouvelle égalité, par tirage au sort.

### **DESCENTES**

- L'équipe classée dernière de chaque poule descend en Régional 3.
- Parmi les équipes classées onzième, une équipe supplémentaire descend en Régional 3 : elle est déterminée par le plus faible nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans chaque groupe l'équipe classée onzième avec les trois équipes de la poule classées immédiatement avant elle et avec l'équipe classée après elle.
  1. En cas de nouvelle égalité, il est fait application du classement dans le challenge du fair-play.
  2. En cas de nouvelle égalité, par la plus faible différence de buts marqués et encaissés lors de ces rencontres.
  3. En cas de nouvelle égalité, par le plus faible nombre de buts marqués lors de ces rencontres.
  4. En cas de nouvelle égalité, le club ayant concédé le plus grand nombre de buts lors de ces rencontres.
  5. En cas de nouvelle égalité, du club le plus récemment affilié à la FFF.
  6. En cas de nouvelle égalité, par tirage au sort.

## **PROMOTION HONNEUR:**

### **Secteur Languedoc-Roussillon**

---

#### **District A :**

##### **✚ ACCESSIONS**

- La première équipe de chaque district monte en Régional 2.
- Et par district :
  - AUDE : deux accessions en Régional 3,
  - GARD-LOZERE : trois accessions en Régional 3,
  - HERAULT : trois accessions en Régional 3,
  - PYRENEES-ORIENTALES : deux accessions en Régional 3.

### **Secteur Midi-Pyrénées**

---

##### **✚ ACCESSIONS**

- Les deux premiers de chaque poule montent en Régional 2.
- Il y aura une montée supplémentaire en Régional 2 parmi les quatre équipes classées troisième : elle est déterminée par le plus grand nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans chaque groupe l'équipe classée troisième avec les deux équipes de la poule classées immédiatement avant elle et avec les deux équipes classées après elle.
  1. En cas de nouvelle égalité, il est fait application du classement dans le challenge du fair-play.
  2. En cas de nouvelle égalité, par la meilleure différence de buts marqués et encaissés lors de ces rencontres.
  3. En cas de nouvelle égalité, par le plus grand nombre de buts marqués lors de ces rencontres.
  4. En cas de nouvelle égalité, est retenu le club ayant concédé le plus petit nombre de buts lors de ces rencontres.
  5. En cas de nouvelle égalité, du club le plus anciennement affilié à la FFF.
  6. En cas de nouvelle égalité, par tirage au sort.

##### **✚ DESCENTES**

- Le dernier de chaque poule descend en Départemental 1.

## **PROMOTION LIGUE :**

##### **✚ ACCESSIONS**

- Les quatre premiers de chaque poule de la division accèdent en Régional 3.
- La meilleure équipe classée cinquième accède en Régional 3 : elle est déterminée par le plus grand nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans chaque groupe l'équipe classée cinquième avec les quatre équipes de la poule classées avant elle.

1. En cas de nouvelle égalité, il est fait application du classement dans le challenge du fair-play.
2. En cas de nouvelle égalité, par la meilleure différence de buts marqués et encaissés lors de ces rencontres.
3. En cas de nouvelle égalité, par le plus grand nombre de buts marqués lors de ces rencontres.
4. En cas de nouvelle égalité, est retenu le club ayant concédé le plus petit nombre de buts lors de ces rencontres.
5. En cas de nouvelle égalité, du club le plus anciennement affilié à la FFF.
6. En cas de nouvelle égalité, par tirage au sort.

#### **DESCENTES**

- Les huit derniers de chaque poule descendent en Départemental 1 à l'exception du meilleur cinquième qui accède en Régional 3.

### **Secteur Midi-Pyrénées: DISTRICT**

---

#### **ACCESSIONS**

Les équipes classées à la première place de chaque poule d'Excellence (9) accèdent en Régional 3.

### **Règle pour départager les équipes y compris entre les deux secteurs en cas de descentes supplémentaires**

---

En cas de descentes supplémentaires de clubs de National 3, il sera procédé, à tous les niveaux, à autant de descentes supplémentaires que nécessaire pour maintenir les poules à 12 équipes.

#### **DESCENTES SUPPLÉMENTAIRES :**

Ces descentes supplémentaires seront déterminées :

- Par le plus faible nombre de points obtenu dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans chaque poule de la Ligue (des deux secteurs) l'équipe concernée aux quatre autres équipes les moins bien classées.
- En cas de nouvelle égalité, il est fait application du classement dans le challenge du fair-play.
- En cas de nouvelle égalité, par la plus faible différence de buts marqués et encaissés lors de ces rencontres.
- En cas de nouvelle égalité, par le plus faible nombre de buts marqués lors de ces rencontres.
- En cas de nouvelle égalité est retenu le club ayant concédé le plus grand nombre de buts lors de ces rencontres.
- En cas de nouvelle égalité, du club le plus récemment affilié à la FFF.
- En cas de nouvelle égalité, par tirage au sort.